

**Procès verbal de la séance du conseil municipal de la commune d'Arcens
qui s'est tenu le mercredi 22 mai 2024 à 18 h
dans la salle du conseil municipal**

Présents : Thierry Girot ; président de séance, Joëlle Courtault, Jean Claude Ribeyre, Abel Patricia, Nathalie Chanut, Laurent Chaussinand

Absent ayant donné un pouvoir : Lionel Vignal (pouvoir à Laurent Chaussinand), Nadège Mercier (pouvoir à Nathalie Chanut)

Absente excusée : Brigitte Clauzier, Martine Marmey,

Absents : Aurélien Rozé,

Le quorum est atteint

Ordre du jour

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2024
- 2 - Approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes Val'Eyrieux
- 3 - Approbation des nouveaux statuts du Parc
- 4 - Demande de subvention au Département, dans le cadre du volet pacte routier du dispositif Atout ruralité, pour les travaux de voiries
- 5 - Demande de subvention à la Région, dans le cadre du dispositif Bonus ruralité, pour les travaux de rénovation des locaux de la cantine et aménagement d'un préau
- 6 - Création d'un emploi administratif de 12 heures pour l'agence postale communale
- 7 - Participation aux frais de destruction de nids de frelons
- 8 - Préparation des élections européennes
- 9 - Questions diverses
- 10 - Communication

Jean Claude Ribeyre a été désigné secrétaire de séance.

- 1 - Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2023.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

- 2 - Approbation des nouveaux statuts de la Communauté de communes Val'Eyrieux

Le maire indique qu'il y a eu deux modifications au niveau des statuts de la communauté de communes Val'Eyrieux, qu'elles ont été validées par le conseil communautaire et qu'elles sont présentées aux communes pour approbation. Les communes ont trois mois pour délibérer, passé cette date la validation devient automatique. Ces modifications sont :

- la suppression du boulodrome de Rochepaule dans la partie « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire » à la raison qu'il sert de salle des fêtes à la commune de Rochepaule. Il sera géré par cette commune.
- mise à jour de la partie « action sociale » pour que la communauté de communes puisse lancer ses actions pluriannuelles auprès des jeunes enfants.

Les nouveaux statuts de la Communauté de communes Val'Eyrieux sont approuvés à l'unanimité.

- 3 - Approbation des nouveaux statuts du Parc

Le maire indique que la modification des statuts du Parc des monts d'Ardèche, votée le 28 mars, est soumise à la validation des communes et qu'une réponse est attendue pour le 6 juillet.

Le maire, à la demande d'un élu, lit la lettre d'accompagnement et une discussion s'engage avec les délégués, titulaire et suppléant, au Parc.

Ces modifications sont analysées et les délégués, présents lors du comité syndical qui a voté ces modifications, expliquent qu'il est difficile d'en comprendre les raisons et qu'elles ne vont pas dans le sens d'une démocratisation du Parc. Ils indiquent qu'il y avait de nombreuses oppositions lors du vote.

Certaines modifications ne sont pas très compréhensibles, comme les conditions de quorum, d'autres donnent l'impression que la Région veut prendre la main sur le Parc puisque c'est elle qui finance le plus et que le

nombre de voix attribué aux différents membres n'est pas très égalitaire. La représentation des communes est diminuée et l'ensemble Région-Département est majoritaire. Les conditions de quorum se réfèrent au nombre de voix et non au nombre de présents du fait que les représentants des institutions Région et Département sont devenus moins nombreux avec plus de voix chacun.

Le maire signale aussi qu'il a reçu une lettre d'un groupe de délégués demandant de ne pas valider les nouveaux statuts pour qu'il puisse y avoir un dépôt d'amendements.

Considérant que les informations disponibles ne sont pas assez explicites le conseil, sur la proposition du maire, reporte cette délibération en juillet et demande un complément d'informations

4 - Demande de subvention au Département, dans le cadre du volet pacte routier du dispositif Atout ruralité, pour les travaux de voiries.

Le maire indique que la commune peut demander une subvention, comme elle l'a déjà fait auparavant, pour les trois projets de voirie de cette année :

- goudronnage sur le chemin de Combiar au niveau de la partie en terre battue (4 289 €)
- reprofilage d'une partie de la route de Mayas aux endroits où il y a des affaissements réguliers (10 8055 €)
- goudronnage de la route de Mons, dernier tronçon (35 155 €)

La somme de ces trois estimations est le montant maximum que l'on peut proposer pour obtenir une subvention de l'ordre de 40%.

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à faire une demande de subvention auprès du Département

5 - Demande de subvention à la Région, dans le cadre du dispositif Bonus ruralité, pour les travaux de rénovation des locaux de la cantine et aménagement d'un préau

Le maire explique que pour le projet d'investissement à réaliser pour l'école une demande de subvention à la région peut être demandée à la région à hauteur de 40% pour un montant compris entre 7 et 250 000 €.

Le projet se compose de :

- un changement de portes et fenêtre à la cantine
- la construction d'un préau

pour un total de 13 015 € hors taxes

Jean Claude Ribeyre fait remarquer que l'on n'a aucune information sur la construction du préau.

Le maire indique qu'il fallait faire une demande d'urbanisme et définit la construction du préau avec un dessin sommaire. C'est un auvent qui se trouvera sur la dalle récemment faite et au niveau de la maison mitoyenne sans la toucher.

La première adjointe précise que la solution de réaliser le préau devant la cantine ne convenait pas : il aurait été trop bas et priverait la cantine de lumière. Après réflexion avec le deuxième adjoint et l'ouvrier communal la solution envisagée était la meilleure. Il a été précisé qu'un entrepreneur en charpente avait été contacté pour des conseils.

La demande de préau a été formulée lors du dernier conseil d'école.

Le maire ajoute qu'il fallait chiffrer cette construction pour la mettre au budget.

Au moment du vote il y a eu une voix contre et un débat s'instaure.

Jean Claude Ribeyre déclare que le projet a été fait sans les conseillers.

Le maire réplique que cela s'est fait pendant la réunion sur la préparation du budget à laquelle ce conseiller était absent

Jean Claude Ribeyre rétorque qu'il n'y a pas eu de compte rendu et que la réunion ne s'intéressait qu'à l'aspect budgétaire.

S'ensuit une discussion contradictoire entre le maire et Jean Claude Ribeyre sur la façon de concevoir un projet et d'établir son chiffrage sans qu'il y ait une conclusion si ce n'est la validation des propositions budgétaire lors de la réunion sur les investissements d'un côté et une critique sur la trop grande rapidité pour établir le projet de l'autre sans concertation.

Réponse du maire à la suite de questions : le préau aura les dimensions de 5,5 m sur 2,2 m pour une prévision de 18 élèves à la rentrée.

Il a été précisé qu'il n'y avait pas de préau dans l'école depuis que celui existant avait été utilisé pour y installer la cantine en 1966. Le maire a ensuite listé tous les travaux réalisés dans l'école.

A l'unanimité moins une voix contre, le conseil autorise le maire à faire une demande de subvention auprès de la Région.

6 - Création d'un emploi administratif de 12 heures pour l'agence postale communale

Le maire informe le conseil qu'en raison du départ à la retraite d'Evelyne Maza, préposée à l'agence postale, il convient de la remplacer dès le 1er juillet et d'établir un nouveau contrat avec la Poste. Son départ à la retraite étant en septembre et ses congés en août, le poste a été mis à prévoir le 1er juillet.

Evelyne Maza effectuait 10 h à l'agence postale et 5 h en secrétariat de mairie par semaine. Le contrat avec la Poste était de 9 ans. Celui-ci se terminait en 2025. Un futur contrat de 9 ans, à partir de cette année, sera sur la base d'une nouvelle convention de 12 h par semaine. Il indique qu'il a déjà reçu des demandes et qu'il y aura une réunion de sélection le mercredi 19 juin. Il donne aussi quelques précisions sur les profils possibles des candidats.

Pour l'instant, Evelyne Maza est en arrêt maladie et elle est remplacée, à l'agence postale, par la préposée de Borée avec des horaires adaptés.

Suite à des questions, il est précisé que les horaires de permanence de l'agence postale seront à revoir, que la préposée à l'agence sera autonome pour l'ouverture de l'agence et que l'activité actuelle de l'agence est régulière, concerne surtout des transactions monétaires et des retraits de colis.

Le conseil autorise le maire à créer un emploi pour l'agence postale communale et signer un contrat avec la Poste.

7 - Participation aux frais de destruction de nids de frelons

Le maire précise que l'an dernier, sur Arcens, des nids de frelons asiatiques ont été repérés et détruits par une entreprise spécialisée sur l'initiative d'apiculteurs qui ont financé l'opération avec une aide de certains propriétaires des terrains où étaient les nids.

Suite à une demande d'aide d'apiculteurs adressée à la mairie, le maire propose que la commune participe au financement de la destruction de ces nids repérés sur la commune aux conditions suivantes :

- acceptation du règlement élaboré par la mairie
- participation à hauteur de 50% avec un plafonnement de 75% par an sur facture acquittée,
- l'opération doit être signalée sur la plateforme frelon.fr,
- budget alloué pour cette année : 500 €

Le maire indique qu'il existe des pièges et une discussion s'engage sur le sujet des frelons asiatiques.

Le conseil valide à l'unanimité la participation de la commune aux frais de destruction des nids de frelons asiatiques sur la commune.

8 - Préparation des élections européennes

Le maire rappelle que les élections européennes auront lieu le 9 juin de 8 h à 18 h, qu'il y a 37 candidatures et fait part aux conseillers de la difficulté de trouver assez de panneaux d'affichage et indique que la mise en place des élections occasionne un travail important. Il informe le conseil que compte tenu du nombre de candidats, il y aura un manque de bulletin de vote et qu'il sera nécessaire de bien contrôler ceux qui ont été réalisés par les votants, et signale qu'il y a 303 inscrits. Une feuille de présence le jour du vote est proposée aux conseillers pour qu'ils s'inscrivent pour la tenue du bureau de vote et le dépouillement.

9 - Questions diverses

Clocher

A la suite d'une rencontre avec les établissements Bodet qui s'occupe du clocher (cloches, horloges et alimentation électrique) le maire indique qu'il y a des problèmes sur les cloches n°2 et n°3 : des paliers sont à changer ainsi que des moutons. Les réparations se monteraient à 7 528 € hors taxes.

Le maire demandera quels sont les travaux prioritaires aux établissements Bodet.

Pré nouveau

Seulement un devis est arrivé et on attend le second. Le devis connu a été envoyé à madame Gadais en lui demandant de trouver les aides correspondants.

Riverain du plan d'eau

Le maire lit le courrier, relativement court, du riverain Patrick Chanal reçu à la suite de l'envoi des documents qu'il demandait. Ce riverain indique qu'il n'existe pas de servitude et demande qu'un accord soit réalisé à l'amiable.

Le maire indique qu'il n'a plus d'arguments à opposer au riverain et pense qu'il doit rencontrer le notaire pour qu'on lui précise comment se fait la transmission d'une servitude ou son absence lors d'une vente.

Le maire rappelle que le voisin du riverain est indemnisé pour l'occupation de son terrain par le plan d'eau, suivant une délibération de l'époque. L'ancien propriétaire du terrain de l'actuel riverain n'avait pas demandé de dédommagement ni pour l'encrage du barrage qui est dans son terrain, ni pour l'occupation de son terrain lorsque le plan d'eau est rempli. Il avait seulement demandé que sa propriété soit fermée du côté de la route.

Les droits relatifs à la rivière sont évoqués.

Il est rappelé que l'indemnité de l'autre voisin est de 230 € par an et date de 1989 et le sujet a fait l'objet d'une longue discussion entre les élus.

Remerciements

Le maire informe que la mairie a reçu des remerciements suite au dépôt de gerbe effectuée lors des obsèques de Bernard Faure.

Feu d'artifice

Le maire indique que le feu d'artifice sera tiré entre 10 h et 11 h depuis le bas du stade, en accord avec l'artificier.

Association des jeunes

Jean Claude Ribeyre fait le point sur la reprise de fonctionnement de l'association des jeunes de la commune :

- l'ancien bureau, malgré les démarches entreprises par le maire et lui-même n'ont pas abouti,
- un groupe de jeunes (qui étaient présents lors d'un conseil) souhaite s'investir dans l'association mais ils ne le peuvent pas sans une relance par une assemblée générale,
- le contrat d'utilisation de la salle, dite Club des jeunes, stipule que le Comité des fêtes peut l'utiliser ponctuellement.

Il propose que le maire prenne un arrêté pour dénoncer le contrat et fermer la salle.

Après discussion il est demandé aux conseillers de réfléchir à ce problème avant d'appliquer cette solution et demande au référent association de contacter le président pour lui faire part des discussions du conseil.

Associations

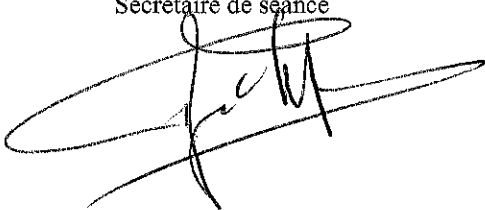
Il a été rappelé les modalités de demande de subvention. Elles seront publiées dans le journal communal. Des précisions sont données relativement à la gestion comptable de la subvention dite « sorties scolaires » par l'amicale laïque.

10 - Communication

Le maire indique que le prochain conseil aura lieu le 4 juillet.

La séance a été levée à 18 h 45.

Jean Claude Ribeyre
Secrétaire de séance



Thierry Girot
Maire de la commune

